

LE CARILLON

HEUGNES



Sommaire

Page

- Le Comité des Fêtes	2
- Etude de zonage et d'assainissement	2
- Le recensement	3
- Etat civil	3
- Lettre ouverte aux bien-portants	3
- Les Elections Européennes	4-5
- Au Conseil Municipal	6
- L'Amicale des Pêcheurs	7
- Après le Circuit Berrichon	7
- Retrouvailles des anciens élèves	7
- Familles Rurales	8

Le Billet du Maire

Le recensement de la population est une opération toujours très attendue. Vous avez tous accueilli Madame Verdier fort gentiment, elle a ainsi pu réaliser un excellent travail et je vous en remercie. Nous aurons les chiffres officiels seulement dans quelques mois, mais c'est avec plaisir que j'observe la belle remontée que nous avons effectuée ces dernières années. Et c'est la preuve que finalement il fait bon vivre à Heugnes. Continuons sur cette voie en travaillant à la restructuration, à l'assainissement, à la rénovation de l'habitat ancien... Autant de chantiers qui nous permettront de maintenir notre commune sur de bons rails.



COMITE DES FETES

Le comité s'est réuni le 30 janvier pour renouveler son bureau en présence de Mr Bernard Garnier, maire, et de Michel Tixier, 1er adjoint.

La composition est la suivante::

Président d'honneur

Mr Bernard Garnier, maire

Président: Francis Lay

Vice-présidente: Chantale Bonnin

Secrétaire: Claudine Garnier

Secrétaire adjoint: François Moulin

Trésorière: Paulette Tixier

Trésorière adjointe: Monique Juhert

Membres: Marie-France Robert, Michel Moulin,

Bertrand Tixier, Didier Tremeau,

Jean-Luc Lay, Michel Roche.

Commissaires aux comptes: Carole Goillier
et Sébastien Grimaud.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU COMITÉ

- **Dimanche 23 mai**: brocante vide-grenier
- **Lundi 24 mai**: lundi de Pentecôte, foire avec
ses stands de vins, fromages de chèvres, marai-
chers, matériel de jardinage. La musique de
Pellevoisin viendra donner une aubade en fin de
journée.

- **Dimanche 30 mai**: 5ème randonnée pédestre
U.F.O.L.E.P. Les inscriptions peuvent se faire
juste avant le départ à partir de 7h45 place Saint
Martin. Trois parcours seront proposés. Deux
casse-croûte seront servis vers 11h30. Le vin
d'honneur sera servi par la commune.

F.L.

ETUDE DE ZONAGE ET D'ASSAINISSEMENT

Un rapport intermédiaire d'étude a été remis par la Société Vectra. Un second rapport plus précis sera présenté par cette société et par la D.D.E. lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, le 30 avril à 20h.

Le but est de proposer les solutions techniques et financières les mieux adaptées à la collecte, au traitement et aux rejets dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique. Les solutions présentées intègrent l'aspect économique de l'équipement et de la gestion des installations.

Cette étude s'appuie sur la réglementation suivante:

- la loi sur l'eau du 03.01.1992
- l'arrêté du 22.12.1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.
- l'arrêté du 06.05.1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs (cet arrêté fixe les devoirs des particuliers et les devoirs du maire).

Diverses solutions sont envisageables pour l'assainissement des eaux usées suivant les critères étudiés (contraintes de l'habitat, aptitudes des sols à l'assainissement individuel). L'assainissement sera traité de façon collective dans le bourg. Les écarts (en particulier l'habitat dispersé) seront équipés de façon autonome et en supposant que toutes les installations feront l'objet d'une réhabilitation (ceci étant un scénario pessimiste mais peu éloigné de la réalité).

Le prochain rapport nous apportera de plus amples précisions sur la conception, la coût approximatif, le montage financier du projet et surtout son étalement dans le temps (chiffrage sur 6 tranches environ).

Ensuite il s'en suivra une période d'information pour la réussite d'une telle opération qui sera doublée d'un autre chantier «Coeur de village» consistant à aménager le centre-bourg afin de ne pas casser 2 fois (abri-bus, wc public, monument aux morts, revêtement des bordures de trottoirs, aménagement paysager des entrées du bourg...).

Voilà pas mal de travail en perspective pour les années à venir.

B.G.

LE RECENSEMENT



Le recensement 1999 débuté le 8 mars s'est terminé le 2 avril sur une note plutôt optimiste puisque nous gagnons entre 35 et 40 habitants. Les chiffres définitifs et officiels ne paraîtront que beaucoup plus tard. Cette situation un peu à l'inverse d'autres communes de la région s'explique surtout par le fait que beaucoup de résidences secondaires sont devenues des résidences principales. Le nombre d'élèves a augmenté dans le même temps dans les mêmes proportions. Faut-il y voir un encouragement local?

Mais si l'on regarde de près les projections 2010 pour notre département et pour notre arrondissement (reportez vous à la NR du 9 avril page 2, Démographie - Où sont les jeunes), il y a lieu d'être plutôt pessimiste.

Il faut attendre les chiffres officiels de l'I.N.S.E.E. pour pouvoir juger, et pouvoir ainsi comparer par tranche d'âge tout d'abord. Mais une première constatation, certaine celle-là, la population a plus augmenté à la campagne qu'à dans le bourg.
B.G.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Mélanie GOILIER, née à Châteauroux,
le 26 janvier 1999.

MARIAGE

Emmanuel RAUD et Sandrine BIBAL,
le 13 février 1999.

DECES

Marie Madeleine MAUPOUX épouse LAY,
décédée à Tours le 9 février 1999.

Marcel GOILIER, décédé à Heugnes
le 27 février 1999.

LETTRE OUVERTE AUX BIEN-PORTANTS

La France a besoin de donneurs de sang. Chaque jour, elle consomme 8 000 unités de sang pour le traitement de diverses pathologies médicales et chirurgicales. Mais le sang n'est pas un produit fabriqué: les 3 millions d'unités utilisées annuellement sont offertes par 1 700 000 bénévoles, qui représentent 3% de la population.

Depuis quelques années, les nombres de dons et de donneurs diminuent régulièrement, pour diverses raisons. D'abord les contre-indications au don deviennent de plus en plus nombreuses, ce qui n'est que la rançon de la sécurité tant pour le donneur que pour le receveur. Ensuite l'âge limite de 66 ans contraint beaucoup d'anciens et fidèles donneurs à s'arrêter sans que leur départ soit compensé par l'arrivée de nouveaux volontaires.

Il faudrait de très nombreux bénévoles supplémentaires pour rétablir un système transfusionnel satisfaisant, stable et équilibré, permettant de répondre aux besoins de la population.

Or le don du sang n'est qu'un problème de solidarité, le seul qui ne fasse pas appel aux moyens financiers des personnes sollicitées. Pour pouvoir donner son sang une première fois, il faut être en bonne santé et avoir entre 18 et 60 ans: c'est tout. Et pour devenir donneur de sang et le rester jusqu'à la veille de son 66ème anniversaire, il suffit de le vouloir.

En donnant votre sang, vous ne courez aucun risque. Comme pour toute prise de sang, le prélèvement est effectué avec du matériel NEUF, STERILE, qui ne sert que pour vous et qui est détruit après ce don: TOUTE CONTAMINATION EST DONC IMPOSSIBLE. Tous les tests et analyses appropriés sont systématiquement pratiqués sur le sang prélevé afin d'assurer la sécurité du receveur.

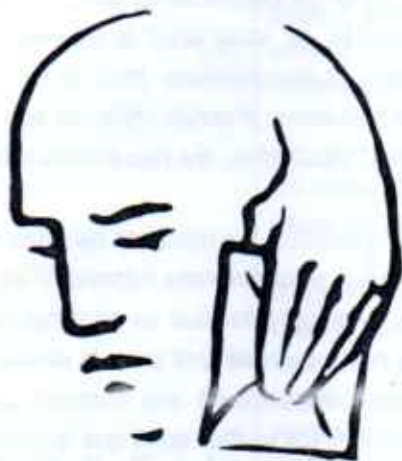
Si vous souhaitez vous renseigner, vous pouvez téléphoner au

LE DON DU SANG: UN GESTE INDOLORE, NECESSAIRE ET UTILE A TOUS.

Centre de Transfusion: 02 54 27 45 50 ou vous adresser à l'un des membres d'une des quelques 80 amicales de l'Indre. Et si vous vous décidez à donner, présentez-vous au Centre de Transfusion de Châteauroux, 217 avenue de Verdun, de 8h à 13h du lundi au vendredi, et de 8h à 12h le samedi, ou rejoignez l'équipe mobile du centre qui se rend chaque jour dans deux ou trois des 83 points de collecte répartis sur l'ensemble du département.

Les malades doivent pouvoir compter sur la générosité des bien-portants.

JE PENSE DONC JE VOTE *élections européennes*



Le 13 juin 1999

C'est le 13 juin prochain qu'auront lieu les élections européennes, à Heugnes comme dans toute la France, celles par lesquelles seront élus au suffrage universel direct les députés français au Parlement Européen qui siège à Strasbourg.

Les 14 autres Etats démocratiques qui forment l'Union Européenne (370 000 000 d'habitants) voteront pour la plupart le même jour à moins qu'ils ne l'aient fait le 10 ou le 11.

En France le nombre d'électeurs potentiel est de 45 420 400 dont 4 570 500 jeunes entre 18 et 23 ans. Ils devront élire les 87 députés français sur les 626 (dont 29,9% de femmes) que compte le Parlement répartis en huit groupes parlementaires traduisant les orientations des partis poli-

MODE DE SCRUTIN

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle. Le panachage et le vote préférenciel sont interdits.

Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, dans lequel chaque liste a droit à un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'elle a obtenu.

L'élection a lieu dans le cadre national, le territoire de la République formant une circonscription unique. Ainsi tous les électeurs sont-ils appelés à exercer partout leur choix entre les mêmes listes.

Chaque liste comprend autant de noms que de sièges à pourvoir, soit 87, et les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur la liste.

Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Pour le calcul du nombre des sièges qui reviennent à chaque liste en application des dispositions de la loi, il est procédé de la façon suivante:

1° Le nombre de suffrages exprimés utiles

est calculé en enlevant au nombre total des suffrages exprimés le nombre des voix obtenues par les listes qui n'ont pas 5% des voix au plan national;

2° Le quotient électoral est déterminé en divisant le nombre des suffrages exprimés utiles par 87, qui est le nombre des sièges à pourvoir;

3° Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral;

4° Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat.

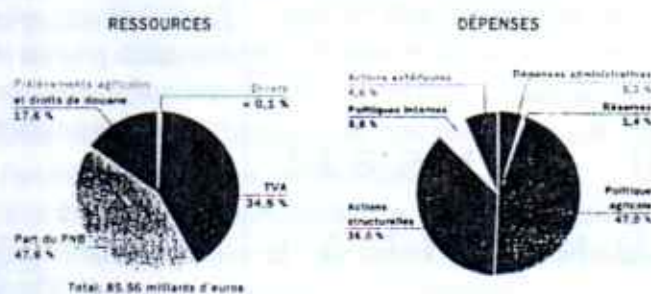
tiques qui les composent.

Pour nous permettre de nous familiariser davantage avec l'Union et le Parlement Européen, nous sommes heureux de pouvoir joindre à ce numéro du Carillon une plaquette de présentation du Parlement et une carte des états de l'Union (gracieusement fournis par le Parlement Européen). Plus loin vous trouverez des détails sur le mode de scrutin de ces élections.

Quant au vote lui-même, si vous êtes inscrits à Heugnes, c'est à Heugnes qu'il se fera. Le bureau de vote sera installé à la Mairie. Quant aux oraires d'ouverture et de fermeture il faudra attendre la mi-mai pour avoir confirmation des détails dans la Presse ou à la Mairie.



LE BUDGET DE L'UNION POUR 1999



Des exemples pour mieux comprendre

Soit les résultats suivants:

Liste A	4 518 714 voix	23,7%
Liste B	5 002 709 voix	26,2%
Liste C	2 118 903 voix	11,1%
Liste D	3 840 206 voix	20,1%
Liste E	1 062 127 voix	5,6%
Liste F	935 403 voix	4,9%
Liste G	843 625 voix	4,4%
Liste H	737 832 voix	3,9%
Total	19 059 519 voix	

Les listes F,G et H n'ayant pas obtenu 5% du total des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Dès lors, pour opérer cette répartition, le total des suffrages exprimés est de: 19 059 519 - (935 403 + 843 625 + 737 832) = 16 542 659.

On utilisera donc le quotient électoral:

$$16\,542\,659 : 87 = 190\,145$$

Le nombre des sièges attribués au quotient à chaque liste s'établit comme suit:

Liste A	4 518 714 : 190 145 = 23 sièges
Liste B	5 002 709 : 190 145 = 26 sièges
Liste C	2 118 903 : 190 145 = 11 sièges
Liste D	3 840 206 : 190 145 = 20 sièges
Liste E	1 062 127 : 190 145 = 5 sièges
Total des sièges attribués au quotient	85 sièges

Après cette première répartition, il reste 87-85 = 2 sièges à attribuer à la plus forte moyenne.

A cet effet, les moyennes de liste à prendre en considération sont les suivantes:

Liste A	4 518 714 : (23+1) = 188 279
Liste B	5 002 709 : (26+1) = 185 285
Liste C	2 118 903 : (11+1) = 176 575
Liste D	3 840 206 : (20+1) = 182 866
Liste E	1 062 127 : (5+1) = 177 021

La liste A obtient la plus forte moyenne et enlève donc l'avant-dernier siège. Pour le dernier siège, les moyennes ci-après doivent être comparées:

Liste A	4 518 714 : (24+1) = 180 748
Liste B	5 002 709 : (27+1) = 185 285
Liste C	2 118 903 : (12+1) = 176 575
Liste D	3 840 206 : (21+1) = 182 866
Liste E	1 062 127 : (6+1) = 177 021

Le dernier siège revient donc à la liste B, qui a la plus forte moyenne.

En définitive, dans l'exemple retenu, la liste A obtient 24 sièges, la liste B 27 sièges, la liste C 11 sièges, la liste D 20 sièges et la liste E 5 sièges.

M.D. sources: Ministère de l'Intérieur et Parlement Européen.

AU CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 29 Janvier 1999

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Bernard Garnier, maire, a pris les décisions suivantes:

- Il accepte l'offre de la Société A.B.C. de Châteauroux, pour la fourniture d'un lecteur reproducteur de microfiches.

- Il décide de confier la réfection du Pont de Launay et la pose de buses adaptées à l'entreprise Charbonnier de Levroux. Ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention au titre du FAR et de la DGE.

- Il décide de contracter un prêt de 200 000frs auprès de la Caisse du Crédit Agricole du Centre Ouest, remboursable en dix annuités, pour le financement des travaux connexes à la réorganisation foncière non couverts par les subventions.

- Il décide de remplacer le tapis de feutre vert qui recouvre la table du

Conseil Municipal.

- Il décide de remplacer un extincteur à eau atteint par la limite d'âge à la cantine scolaire.

- Il donne une réponse favorable à une demande de subvention présentée par la Prévention Routière et une réponse défavorable à celle présentée par le Secours Catholique.

- Il donne son accord à la résiliation du bail de Melle Béatrice André le 31 mars prochain, en raison de sa mutation professionnelle.

- Il mandate le maire à l'effet d'autoriser le receveur municipal à mettre en oeuvre la procédure réglementaire pour le recouvrement des fermages échus en novembre 1998, non encore payés à ce jour **.B.G.**



Réunions des 26 février et 26 mars 1999

Réuni sous la présidence du maire, Bernard Garnier, le Conseil a pris les décisions suivantes:

- Etat des routes: du mieux à venir - Grâce au budget de 22 520frs en entretien, plus 163 635 frs en investissement prévu dans le cadre de la Communauté de Communes pour travaux de voirie à effectuer sur le territoire communal au cours de 1999. Rentrent notamment sous le poste «investissement» les renforcements et préparation de couches de roulement, purge, fossés, dérasement et signalisation sur les V.C.1 et V.C.16.

- Compte administratif 1998 - Il est adopté à l'unanimité. La section de fonctionnement présente un excédent de 771 202,84 frs, celle d'investissement un déficit de 336 605,01 frs.

- Taux des taxes locales: Ils ne bougent pas - Ils restent, à l'unanimité du Conseil, à ce qu'ils étaient en 1998, soit:

- Taxe d'habitation 14,32%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,18%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34,16% (pour un produit fiscal attendu de 512 316 frs)

- Budget primitif 1999 - Il est voté à l'unanimité et s'équilibre à la somme de 2 019 986 frs en section de fonctionnement et à 473 290 frs en section d'investissement.

- Redevance de France Telecom à la commune -

Pour occupation du domaine public par ses infrastructures. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le montant maximum autorisé fixé à 149,72 frs du km linéaire. France Telecom sera donc redevable à la commune de 2 682,15 frs pour l'occupation de 17,881 km.

- Baux communaux et taux des fermages - Pour les baux arrivant à échéance le 15.09.2000, comme pour celui du domaine des Fourneaux, (échéance au 24.06.2000) le taux des fermages est maintenu.

- Un appartement communal change de main - Il passe de Melle André à Melle Barbereau, désormais nouvelle locataire.

- Des subventions améliorées ou maintenues -

- Comité des Fêtes +1500 frs

- Course cycliste +2600 frs

Les autres subventions accordées en 1998 sont renouvelées à l'identique.

- Feu d'artifice - Le clou du 15 août - Il sera fourni par la Société Lacroix Ruggieri pour un montant de 17 000 frs TTC, somme à laquelle la société rajoute très généreusement l'équivalent de 3000 frs de pièces supplémentaires.

- L'Amicale des Secrétares de Mairie de l'Indre a tenu son assemblée générale à la Maison des Associations d'Heugnes le 21 mars dernier, soit 70 personnes auxquelles la commune a été heureuse d'offrir le verre de la bienvenue.

- La secrétaire de Mairie aura droit à un nouveau siège de bureau, ainsi en a décidé le Conseil. **M.D.**

L'AMICALE DES PÊCHEURS

L'Amicale des Pêcheurs s'est réunie le jeudi 18 mars. Les membres ont établi le présent règlement pour la saison 1999 pour la pratique de la pêche dans les 3 plans d'eau communaux où un abondant réempoissonnement de 550 kg de carpes, 100 kg de tanches et 70 kg de gardons a été fait.

Règlement:

La pêche est autorisée du dimanche 11 avril au 30 octobre, les mercredis, samedi, dimanche et jours fériés de 8h à 20h. Du 14 juillet au 15 août, la pêche est autorisée tous les jours. De l'ouverture de la chasse au 30 octobre, la pêche est ouverte les mercredi et samedi seulement.

Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Roger Rioland, Jean Assailly, Régis Rabier, ainsi qu'à l'Auberge d'Heugnes.

Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux de pêches par les responsables de l'Amicale. Le prix de la carte journalière est fixé à 25 frs et autorise son titulaire à pêcher avec 2 lignes seulement; il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 250 frs. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer aux jours et heures d'ouverture fixés à l'article premier. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit: jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec une ligne seulement; de 10 à 12 ans, carte journalière 10 frs, carte pour la saison 100 frs, et pêche autorisée avec 2 lignes; au-delà de 12 ans, le tarif adulte est appliqué. Les prises sont limitées à 3 belles pièces par journée de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm. Les carpes «amour» devront obligatoirement être remise à l'eau.

L'Amicale décline toute responsabilité en cas d'accident.

Au cours de la même réunion du 18 mars, l'Amicale a également procédé au renouvellement de son bureau. Il est désormais constitué comme suit:

Président: Francis Lay

Vice-président: Serge Depond

Trésorier: Régis Rabier

Secrétaire: Jean Assailly

Membres: Roger Rioland, Jacques Molusson, Pierre Brouard, Alain Darnault, Michel Roche, Robert Lay, Jean-Claude Bonneau, Michel Rabier, Jacques Lay, Jean-Claude Depond, Jean-Bernard Imbert.

Commissaire aux comptes: Raymond Rivol. F.L.



APRES LE CIRCUIT BERRICHON

5 étapes sur 4 jours pour un total de 673 kms, tel était le programme offert aux 95 participants de ce 19ème Circuit Berrichon. La victoire finale s'est jouée dans les derniers mètres de la dernière étape à Equinoxe.

Cette dernière étape dont le départ avait été donné d'Ecueillé a été remportée par Sergei Belousov, le Kasakh de l'U.C. Châteauroux. Mais Médéric Clain, le coureur d'Aubervilliers, en terminant second du sprint a empoché 4 secondes lui permettant ainsi de passer en tête du classement général final au détriment de son équipier Alex Andre Chouffe, vainqueur de l'étape la Chatre-Reuilly, le samedi. Médéric Clain vainqueur de l'étape le Blanc-Eguzon et Samuel Bonnet vainqueur au sprint de l'étape Châteauroux-Issoudun le vendredi complètent le podium.

Quant à l'étape contre la montre Heugnes-Ecueillé, elle a vu la victoire du Belge Bert Scheirlinckx (qu'il nous pardonne pour l'orthographe et la prononciation). Il a parcouru les 10,6 kms séparant l'Auberge d'Heugnes du collège d'Ecueillé en 13 minutes 12, soit plus de 48 km à l'heure.

Une attraction imprévue, la participation à ce contre la montre de Thierry Marie, ancien maillot jaune du Tour de France et invité d'honneur et de Christian Fenioux. Le duel a été remporté par le premier nommé en 14 minutes 27 secondes. A 37 ans et sans entraînement il a de beaux restes le champion; Quant à Christian, il a terminé plus cool...

Une belle épreuve, où le speaker officiel habituel Remy Pigois a été obligé de partager la vedette avec Daniel Manges la voix du Tour de France.

Nous retrouverons une partie de ces coureurs le 14 août prochain à l'occasion du Grand Prix Christian Fenioux. B.G



RETROUVAILLES DES ANCIENS ÉLÈVES



Le 15 mai prochain une journée «retrouvailles» à l'école publique a été mise sur pieds regroupant les anciens élèves nés entre 1944 et 1955. Sur les 160 élèves contactés plus d'une centaine a déjà répondu présent, venant de Pau, Annecy, Cancale, Toul pour les plus éloignés.

Si vous connaissez des retardataires qui n'ont pas encore adressé leur participation dites leurs qu'il n'est pas trop tard. Avec les conjoints et conjointes, c'est plus de 200 personnes que nous allons regrouper en ce 15 mai. B.G.

FAMILLES RURALES - TOUTES LES ACTIVITES

Adhérer à Familles Rurales. Pourquoi?

L'achat de la carte d'adhérent (une par famille au prix de 90frs pour l'année 1999) est un acte libre permettant de soutenir les bénévoles, de participer à l'animation de la vie locale, de bénéficier de services de plus en plus nombreux, et c'est aussi manifester sa solidarité avec les autres familles (sur les 90frs, il restera 9frs pour l'Association d'Heugnes).

Le voyage

L'Association Familiale organise un voyage sur la

corniche angevine le dimanche 27 juin. Le déroulement de cette journée est prévu comme suit: départ d'Heugnes à 6h, visite du château d'Angers, découverte du vignoble en petit train, de la corniche angevine, des bords de la Loire, de la vallée du Layon. Le prix de cette sortie est fixé à 350frs tout compris. Inscriptions avant le 15 avril auprès de Mme Rivol (02 54 39 01 73) ou de Mme Riolland (02 54 39 03 48) aux heures des repas. Le versement d'un acompte de 100frs est demandé à l'inscription.



LA RUCHE



Comme chaque année, l'Association Familles Rurales de la commune organise un centre de loisirs. Il fonctionnera du 1er au 31 juillet 1999, dans les conditions habituelles, à savoir: de 14h à 19h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi.

Les enfants, dont l'âge se situe dans la tranche 3 à 14 ans peuvent y être accueillis.

Devant le succès obtenu en 1998 avec l'organisation d'un premier camp, 3 possibilités sont offertes cette année:

- Pour les enfants de 3 à 11 ans: la Ruche uniquement
- Pour les enfants de 11 à 14 ans: la Ruche + le camp d'une semaine inclus ou une semaine de camp seulement.

Tarifs:

- Ruche seule: 380 frs à 410 frs selon le quotient familial. Tarif dégressif à partir du 2ème enfant

- Ruche + camp: 900 frs

- Camp seul: 750 frs.

Pour le camp, tentes, duvets matelas et accessoires divers sont prêtés par l'Association d'Heugnes.

Les familles intéressées sont priées de se faire connaître rapidement et de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au:

02 54 39 01 73 - Mme Rivol

1, route de Palluau - Heugnes

02 54 39 02 16 - Mme Vandebossche
la Yagasse - Heugnes

La fête de la Ruche

Les enfants vous invitent à venir nombreux les applaudir à la fête de la Ruche le samedi 24 juillet 1999 et partager le repas qui suivra.

H.V.

BULLETIN D'INSCRIPTION - RUCHE 1999

A retourner à Mme Vandebossche ou Mme Rivol

Mr & Mme Adresse
sollicitent l'inscription de leur fils - leur fille né(e) le
à la Ruche de Vacances organisée par familles Rurales d'Heugnes du 1er au 31 juillet 1999.

Merci de préciser:

- Bénéficiaire de BONS VACANCES C.A.F.:	OUI	NON
- Choix de la formule		
RUCHE seulement:	OUI	NON
RUCHE + CAMP:	OUI	NON
CAMP seul:	OUI	NON



LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information -
Conception et Coordination Martine Denisot
Mairie - 36 180 HEUGNES - tél: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06

Connaître l'Europe



des Etats membres. Elle a pour mission de veiller à l'exécution des dispositions des traités, d'élaborer des propositions de «lois» européennes et de gérer les politiques européennes.

La Cour de justice

La Cour de justice est l'interprète du droit de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne l'application des dispositions des traités et des «lois» de l'Union. Elle est actuellement formée de 15 juges et son siège est à Luxembourg. Suite à l'adoption de l'Acte unique, un Tribunal de première instance a été créé.

La Cour des comptes

La Cour des comptes, créée en 1975 et composée de 15 membres, contrôle la bonne gestion du budget de l'Union européenne.

Outre ces institutions, l'Union européenne dispose d'organes tels le Comité économique et social, la Banque européenne d'investissement, l'Institut monétaire européen et le Comité des régions.

UN PARLEMENT POUR L'EUROPE

Puisque l'Union européenne se compose d'Etats démocratiques et qu'une démocratie sans parlement n'est pas concevable, le Parlement européen a été créé.

La composition actuelle du Parlement, ventilée par pays, est la suivante:

Etats membres	Députés
Allemagne	99
Autriche	21
Belgique	25
Danemark	16
Espagne	64
Finlande	16
France	87
Grèce	25
Irlande	15
Italie	87
Luxembourg	6
Pays-Bas	31
Portugal	25
Royaume-Uni	87
Suède	22
Total	626

Ainsi, en exerçant leur droit de vote, les citoyens d'Europe participent directement au fonctionnement de l'Union européenne, dont l'influence se fait de plus en plus sentir sur notre vie quotidienne.

POUVOIRS ET COMPÉTENCES

Le Parlement européen dispose de trois pouvoirs fondamentaux:

- participer à l'activité législative de l'Union européenne par le biais de son droit à être consulté et à rendre des avis. La fonction consultative, que lui reconnaissait le traité de Rome, s'est accrue après l'entrée en vigueur de l'Acte unique, en juillet 1987, par l'intermédiaire de la procédure de coopération avec le Conseil, qui permet au Parlement d'introduire des amendements aux directives instaurant le marché unique. Le traité sur l'Union européenne confère au Parlement, dans plusieurs domaines importants, un pouvoir de codécision en

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement

Depuis 1979, les députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct pour une période de 5 ans. Le Parlement se trouve actuellement dans sa quatrième législature (1994-1999) et compte 626 députés. Il exerce le contrôle politique, participe à la conception des «lois» de l'Union européenne et dispose de pouvoirs budgétaires. En définitive, il exerce un contrôle démocratique sur le fonctionnement général de l'Union.



Le Conseil

Les ministres de chacun des Etats membres, réunis par domaine de compétence (agriculture, finances, transport...), forment le Conseil de l'Union européenne. Le Conseil se réunit habituellement à Bruxelles et décide de l'adoption des «lois» de l'Union. Le Conseil européen réunit au moins deux fois par an les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne. A l'occasion de ces «sommets» sont abordés les grands thèmes de l'Union européenne, afin de leur donner une impulsion politique, en arrêtant les grandes orientations politiques et économiques.

La Commission

La Commission, qui est l'organe exécutif de l'Union, se compose actuellement de 20 membres nommés pour une période de 5 ans. Cette institution fonctionne de manière collégiale et agit en toute indépendance à l'égard

UN PROJET POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'Union européenne se compose actuellement de quinze Etats démocratiques, qui ont formé le projet politique de s'unir en vue de répondre en commun aux grands défis de notre époque. Avec 370 millions de citoyens, elle représente ainsi la plus grande communauté d'Etats, volontaire et pacifique.

L'Union européenne exerce des pouvoirs dans les domaines dans lesquels les Etats membres ont commencé à lui transférer leurs compétences, en premier lieu dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique depuis la signature du traité sur l'Union européenne. Parmi les objectifs de l'Union européenne, soulignons entre autres:

- la défense de la liberté, de la démocratie, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit,
- la création d'une union économique et monétaire qui inclue une monnaie stable et unique,
- le soutien et la solidarité de ses peuples,
- la promotion du progrès social et économique,
- la création d'une citoyenneté commune,
- la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune,
- la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne s'est dotée d'institutions:

Le Parlement européen,
Le Conseil de l'Union européenne,
La Commission européenne,
La Cour de justice,
La Cour des comptes.

matière législative, qu'il partage avec le Conseil de l'Union;

- arrêter le budget de l'Union européenne, après l'avoir établi conjointement avec le Conseil;
- exercer un contrôle démocratique sur l'activité des institutions de l'Union européenne.

Sans aucun doute, le pouvoir budgétaire est celui qui a pris le plus d'ampleur. Le Parlement européen peut amender le projet de budget, arrêter en dernier recours les dépenses dites non obligatoires, accorde la décharge à la Commission sur la gestion du budget, rejette ou arrête le budget, dont l'entrée en vigueur est subordonnée à la signature de son Président.

Le Parlement peut, «de motu proprio», aborder n'importe quel thème européen dans le cadre d'un rapport d'initiative.

Dans le domaine des relations extérieures, le Parlement européen exerce un véritable pouvoir de ratification en rendant un avis conforme sur l'adhésion de nouveaux États et la conclusion d'accords d'association. Le traité sur l'Union européenne a également étendu cette procédure à la loi électorale uniforme, aux Fonds structurels et à la citoyenneté européenne. Cette décision renforce sans aucun doute les pouvoirs du Parlement européen. À titre d'exemple, le Parlement a désigné un médiateur qui peut être saisi par les citoyens de l'Union. En outre, dans le cadre du Parlement européen, le droit de tout citoyen de s'adresser directement à la commission des pétitions est maintenu.

La reconnaissance de l'avis de la Chambre européenne sur la scène mondiale apparaît aussi dans les résolutions qu'elle adopte sur les problèmes de politique internationale et pour dénoncer les violations des droits de l'homme. Le Parlement incarne la voix et la conscience de l'Europe et travaille à la résolution des situations conflictuelles ou injustes par la voie diplomatique.

L'investiture de la Commission et la motion de censure qu'il peut voter contre cette dernière sont les principaux instruments de contrôle démocratique dont dispose le Parlement européen. Il dispose en outre d'autres formes de contrôle telles les questions orales et écrites à la Commission et au Conseil, les débats sur les programmes et les résultats obtenus par les présidences du Conseil, ou la possibilité de créer des commissions d'enquête parlementaires.

Enfin, l'Assemblée de l'Union européenne peut introduire un recours en carence contre le Conseil ou la Commission.

LES GROUPES POLITIQUES

Les députés européens représentent près de cent partis politiques européens. Néanmoins, au niveau communautaire, ces différents partis se regroupent par affinités idéologiques en formations plus importantes représentant les grandes familles politiques européennes:

- le groupe du parti des socialistes européens,
- le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens),
- le groupe Union pour l'Europe,
- le groupe du parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs,
- le groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique,
- le groupe des Verts au Parlement européen,
- le groupe de l'alliance radicale européenne,
- le groupe des indépendants pour l'Europe des nations.

Tous ces groupes comprennent des représentants de différents pays qui défendent ainsi les intérêts européens



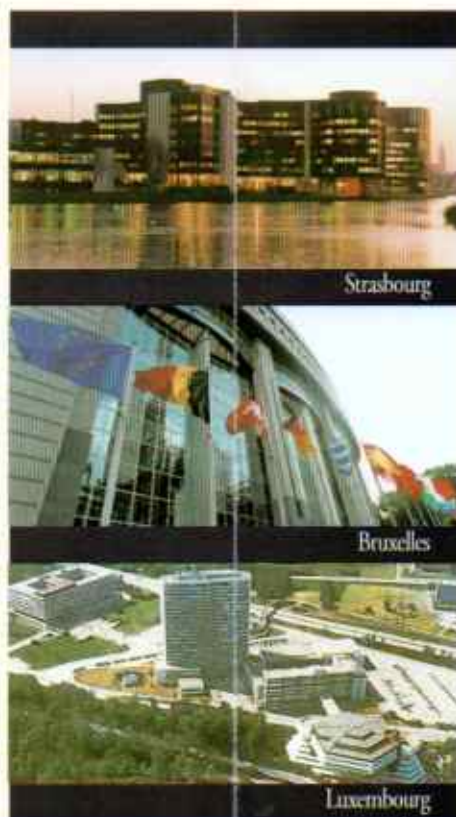
et non exclusivement nationaux. Les députés ou partis qui ne désirent pas s'intégrer dans un groupe politique participent aux travaux du Parlement européen en tant que «non-inscrits».

Les groupes politiques organisent leur travail au cours de la semaine qui précède la période de session plénière et leur objectif est d'harmoniser les points de vue des délégations nationales de chaque groupe pour présenter une position commune lors des débats.

DES ROUAGES COMPLEXES

Le Parlement européen dispose de trois lieux de travail: Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg. Le siège du Parlement européen a été fixé à Strasbourg, ville dans laquelle se tiennent, une semaine par mois, les sessions plénières ordinaires de l'Assemblée. Les sessions plénières extraordinaires se tiennent à Bruxelles. Les commissions et les groupes politiques se réunissent à Bruxelles. Le secrétariat général du Parlement se trouve à Luxembourg. Les activités du Parlement sont organisées par le Bureau, composé du Président du Parlement et de 14 vice-présidents, élus par les députés, en collaboration avec les présidents des groupes politiques. Tous les documents de travail et les débats sont traduits et interprétés dans les langues officielles de l'Union.

La semaine de session à Strasbourg est le moment où l'activité du Parlement atteint son paroxysme. Non seulement les parlementaires mais aussi les commissaires, les ministres qui exercent la présidence et, parfois même, les chefs de gouvernement et les chefs d'États membres ou de pays tiers en visite officielle participent aux débats, au cours desquels sont abordés les questions de politique européenne ou des thèmes comme l'aide au développement, les droits de l'homme et d'autres problèmes d'actualité.



LES COMMISSIONS

Les commissions parlementaires permanentes sont le moteur de l'activité du Parlement européen. En leur sein sont examinés les documents de travail qui donneront ensuite lieu aux rapports mis aux voix en assemblée plénière. Avec le développement de l'activité communautaire, leur nombre n'a cessé d'augmenter dans de nouveaux domaines et on en compte aujourd'hui 20. Des commissions temporaires peuvent également être constituées pour étudier une question concrète.

Les membres des commissions sont élus par les groupes politiques sur une base proportionnelle, afin que tous les groupes puissent être représentés. Les réunions sont habituellement ouvertes et des auditions publiques peuvent être organisées, auxquelles participent des experts ou des fonctionnaires des administrations nationales. Les ministres, commissaires et fonctionnaires peuvent être invités à exposer leurs avis et propositions devant ces commissions.

Les commissions parlementaires permanentes sont les suivantes:

- commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense,
- commission de l'agriculture et du développement rural,
- commission des budgets,
- commission économique, monétaire et de la



- politique industrielle,
- commission de la recherche, du développement technologique, et de l'énergie,
- commission des relations économiques extérieures,
- commission juridique et des droits des citoyens,
- commission des affaires sociales et de l'emploi,
- commission de la politique régionale,
- commission des transports et du tourisme,
- commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs,
- commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias,
- commission du développement et de la coopération,
- commission des libertés publiques et des affaires intérieures,
- commission du contrôle budgétaire,
- commission institutionnelle,
- commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités,
- commission des droits de la femme,
- commission des pétitions,
- commission de la pêche.

Des sous-commissions, «sécurité et désarmement», «droits de l'homme», et «monétaire» existent également à l'intérieur de ces commissions. Enfin, pour favoriser les relations interparlementaires, le Parlement européen s'est doté de délégations interparlementaires pour les relations avec les parlements du monde entier et participe à l'Assemblée paritaire ACP-UE, structure permanente créée dans le cadre de la Convention de Lomé.